

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
Syndicat Intercommunal Scolaire
Coin-Sur-Seille/Pournoy-La-Chétive
du mardi 3 février à 18 heures**

Le trois février deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Syndical du S.I.S., régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Pournoy-La-Chétive, sous la présidence de Madame MICHEL Martine

Présents:

Titulaires : Martine MICHEL, Lydia ANDREUCCI, Franck DALMARD, Olivier FRANCOIS, Pierre BRAUN

Suppléants:

GUILLI Salima (suppléante)

Absents excusés:

René DIYELANI qui a donné pouvoir à Lydia ANDREUCCI

Térence KLEIN qui a donné pouvoir à Martine MICHEL

Jérôme WERBENEC qui a donné procuration à Franck DALMARD

Absents :

WOLFF Caroline (suppléante)

Madame Lauriane GROSSE a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du conseil syndical du 02/12/2025
2. CFU
3. Affectation du résultat
4. Point des comptes
5. Divers

Térence KLEIN est arrivé au point 4 > Point des comptes

Délibération N°01/01/2026 Approbation du Conseil Syndical du 2 décembre 2025

La Présidente informe les membres du Conseil Syndical Interscolaire de l'obligation d'approuver le procès-verbal du conseil syndical intercommunal du 2 décembre 2025.

VOTE :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé le registre des délibérations.

Pour extrait conforme

Délibération N°02/01/2026 CFU

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Pournoy-La-Chétive ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité, Madame la Présidente n'ayant pas pris part au vote

INVESTISSEMENT		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0	1 920,45
Opération de l'exercice	0	731,78
Totaux	0	2 652,23
Résultat de Clôture	0	2 652,23

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0	4 984,71
Opération de l'exercice	106 835,42	107 881,19
Totaux	106 835,42	112 865,90
Résultat de Clôture		6 030,48

ENSEMBLE		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0	6 905,16
Opération de l'exercice	106 835,42	108 612,97
Totaux	106 835,42	115 518,13
Résultat de Clôture		8 682,71

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025

DONNE pouvoir à Mme la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme

Délibération N°03/01/2026 Affectation de résultat

Madame La Présidente, présente les comptes de l'exercice 2025 concernant le budget syndical :

Affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	107 881,19 €
DEPENSES	106 881,19 €
Résultat reporté excédent	4 984,71 €
Soit un résultat excédent	6 030,48 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	731,78 €
DEPENSES	0,00 €
Résultat reporté excédent	1 920,45 €
Soit un résultat excédentaire	2 652,23 €

RESTE A REALISER INVESTISSEMENT	
RECETTES	0 €
DEPENSES	0 €

SOIT, EN TENTANT COMPTE DES RESTES A REALISER, UN EXCEDENT DE FINANCEMENT DE 2 652,23 € (Recette 001)

Décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002, la somme de 6 030,48 €.
- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement, la somme de 0,00 €

Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité :

APPROUVE l'affectation de résultat 2025

DONNE pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme

Délibération N°04/01/2026 Point des comptes

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil Syndical Intercommunal les comptes.

ANNEE 2026

ACOMPTE VERSES PAR LES COMMUNES	
COIN SUR SEILLE	Fonctionnement : 14 000 € Investissement : 4 000 € } En attente de versement
POURNOY-LA-CHETIVE	Fonctionnement : 26 000 € Investissement : 4 000 € } Versé le 22/01/2026

FACTURES PAYÉES DEPUIS LE 1^{er} SEPTEMBRE 2025

SEPTEMBRE 2025	
Le 08/09/2025 – Factures : (payé sur Hélios)	2 153,53 €
BNP Paribas – Location photocopieur	962,94 €
Commune de Verny – Rased école élémentaire	49,00 €
HISLER – école maternelle	613,43 €
ORANGE – école élémentaire	93,53 €
ORANGE – école maternelle	49,00 €
SOCIETE MOSELLANE DES EAUX – école élémentaire	168,02 €
SOCIETE MOSELLANE DES EAUX – école maternelle	218,61 €
Le 08/09/2025 – Paies : (payé sur Hélios)	2 197,91 €
FAUGERAS Valérie	699,69 €
RISCH Marion	1 430,37 €
GANDECKA Cindy Rectification avant paiement	93,92 €
Le 08/09/2025 – Cotisations (payé sur Hélios)	1 896,47 €
URSSAF	1 492,00 €
CDG 57	41,47 €
IRCANTEC	363,00 €
Le 23/09/2025 – Factures : (payé sur Hélios)	1 243,05 €
VERT'NET (Essuis mains, sac poubelle, savon...)	777,60 €
PAGEB (Enveloppe, adhésif...)	115,42 €
PAGEB (Correcteur, feutres, colle...)	138,85 €
PAGEB (Timini activités)	162,70 €
ORANGE école maternelle	48,48 €
TOTAL DU MOIS SEPTEMBRE	7 490,96 €
OCTOBRE 2025	
Le 07/10/2025 – Factures : (payé sur Hélios)	2 653,66 €
SIP METZ (Taxe foncière)	17,00 €
Commune PLC (Indemnité école maternelle)	2 542,15 €
AUX QUATRES SAISONS école élémentaire	67,99 €
AUX QUATRES SAISONS école maternelle	26,52 €
Le 07/10/2025 – Paies : (payé sur Hélios)	2 342,39 €
FAUGERAS Valérie	745,98 €
RISCH Marion	1 549,43 €
GANDECKA Cindy	46,98 €
Le 08/09/2025 – Cotisations (payé sur Hélios)	1 590,00 €
URSSAF	
Le 27/10/2025 – Factures : (payé sur Hélios)	990,72 €
VERT'NET (lavette microfibre, franchises...)	112,56 €
ORANGE école maternelle	48,55 €
ORANGE école élémentaire	103,36 €
BNP PARIBAS (location photocopieur)	619,02 €
AUX QUATRE SAISONS école élémentaire	83,40 €
AUX QUATRE SAISON école maternelle	23,83 €
TOTAL DU MOIS OCTOBRE	7 576,77 €

NOVEMBRE 2025

Le 28/11/2025 – Factures :

BRICOMAN : prises aspirateur	11,80 €
COMMUNE DE PLC : Indemnité école	2 542,14 €
ENGIE : Consommation école élémentaire	3 829,34 €
ORANGE : Consommation école maternelle	93,24 €
HISLER : jeu de construction école maternelle	48,31 €
VERTNET : produit entretien	96,48 €
UEM : école maternelle / école élémentaire (prélevé)	438,24 €

Le 13/11/2025 – Paies

GANDECKA Cindy	407,06 €
RISCH Marion	1 549,43 €

Le 13/11/2025 – Cotisations

URSSAF	1 328,00 €
--------	------------

TOTAL DU MOIS NOVEMBRE

9 905,80 €

DECEMBRE 2025

Le 9/12/2025 – Paies

GANDECKA Cindy	2 155,65 €
RISCH Marion	481,21 €
	1 674,44 €

Le 9/12/2025 – Cotisations

URSSAF	2 125,46 €
IRCANTEC	1 465,00 €
CDG 57	572,00 €
SIE DE METZ	65,46 €
	23,00 €

Le 18/12/2025 – Factures

ORANGE école élémentaire	100,38 €
--------------------------	----------

Le 31/12/2025 – Factures

UEM école maternelle / élémentaire	901,33 €
ORANGE école maternelle	652,86 €
CDG 57 (RGPD)	48,47 €
	200,00 €

JANVIER 2026

Le 19/01/2026 – Paies

GANDECKA Cindy	2 023,54 €
RISCH Marion	461,96 €

Le 19/01/2026 – Cotisations

URSSAF	1 561,58 €
	1 367,00 €

FEVRIER 2026

Le ..02/2026 – Factures (factures en attente de paiement)

Aux 4 saisons – Ecole maternelle	22,35 €
Aux 4 saisons – Ecole élémentaire	60,24 €
Aux 4 saisons – Ecole maternelle	25,14 €
Aux 4 saisons – Ecole élémentaire	55,37 €
CIGAC facture	563,22 €
CIGAC Avoir regul 2025	-500,73 €
JVS	3 490,66 €
BNP Paribas	619,02 €
ALLIANZ	2 054,45 €

Après délibération, le conseil syndical intercommunal scolaire,
APPROUVE les comptes ci-dessus.

VOTE :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme

Délibération N°05/01/2026 Divers

Point n°1 :
Madame La Présidente informe les membres du conseil syndical du départ en retraite de Madame Patricia MADRESEELVI enseignante à l'école élémentaire. Il est proposé de faire une composition aux 4 saisons.

Point n°2 :

Madame La Présidente informe des effectifs pour la rentrée 2026/2027 de l'Education Nationale :

Maternelle : 22 enfants

Elémentaire : 43 enfants

Nous pouvons constater une diminution des effectifs sur les prochaines rentrées.

Point n°3 :
Madame La Présidente rappelle que pour toute demande de manifestation dans les locaux de l'école, il faut en faire la demande auprès de la mairie 2 mois avant la manifestation prévue, au SDIS une commission valide ou non la manifestation.

Point n°4 :

Madame La Présidente a informée à plusieurs reprises de l'incivilité des enfants de l'école élémentaire.

Le directeur a rappelé aux enfants de respecter les lieux.

Du fait du non-respect des lieux, l'employée de service effectue des heures complémentaires.

Point n°5 :

Madame La Présidente rappelle que nous sommes toujours en plan Vigipirate, et que toutes personnes étrangères aux établissements scolaires ne peuvent rentrer dans les lieux pendant les heures d'école sans l'autorisation de la Présidente ou de la Vice-Présidente.

Point n°6 :

Pour rappel la gestion du SIS est assurée par la Madame le Maire et la secrétaire de Mairie de Pournoy-La-Chétive depuis le 10/05/2024.

Point n°7 :

Depuis 2024, les appels à cotisation du SIS auprès de la Mairie de Coin sur Seille sont versés dans les délais après réception des titres du SIS.

Tous les membres présents ont signé le registre des délibérations.

**Pour extrait conforme
Coin sur Seille, le 03/02/2026
La Présidente, Martine MICHEL**

